

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 12 – avril 2022



Au mois de mars 2022, la baisse du nombre de dépôts de dossiers de surendettement se confirme (-10% par rapport à mars 2021). Au total, on enregistre une diminution de 12% depuis janvier 2022 par rapport à la même période de 2021. La tendance depuis le début de l'année suit par ailleurs globalement la même courbe saisonnière à la hausse que celle enregistrée en 2019 et en 2021.

Au regard des mois précédents, le mois de mars est par ailleurs marqué par une hausse des désignations de banques dans le cadre des demandes de droit au compte. Leur nombre (près de 3 500), rejoint en effet celui de mars 2021. En cumul depuis le mois de janvier, ces désignations restent toutefois inférieures de 9% à celles de la même période de l'année dernière.

Le nombre d'inscriptions de personnes au FICP au mois de mars est pour sa part en progression de 15% par rapport au mois de mars 2021. L'évolution atteint le même rythme en cumul depuis le début de l'année. Il en est de même des inscriptions au FCC, en hausse de 12% par rapport au mois de mars 2021 et de 10% si l'on cumule les chiffres des trois premiers mois des deux années. Si le nombre de consultations obligatoires du FICP par les établissements avant octroi de crédits est en repli de 2% par rapport au même mois de l'année 2021 (et de 4% au cumul depuis le début de l'année 2022), ce chiffre est en augmentation de plus de 19% par rapport à février 2022.

Enfin, 133 103 personnes ont adressé des demandes relatives à un sujet d'inclusion financière à la Banque de France au mois de mars, soit, au total, une hausse de 4% sur le premier trimestre 2022 comparé à celui de 2021. Cette même comparaison révèle par ailleurs une stabilité du nombre de visiteurs uniques de l'espace particulier du site www.banque-france.fr.

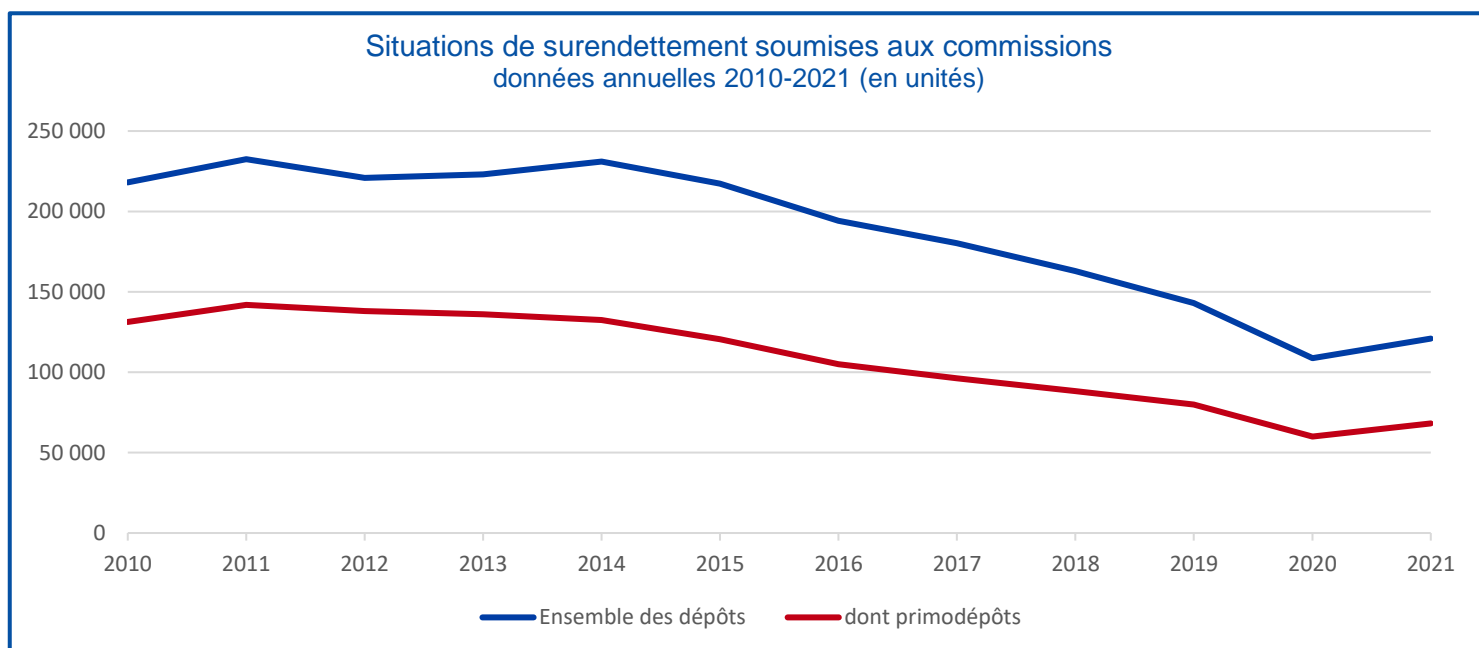
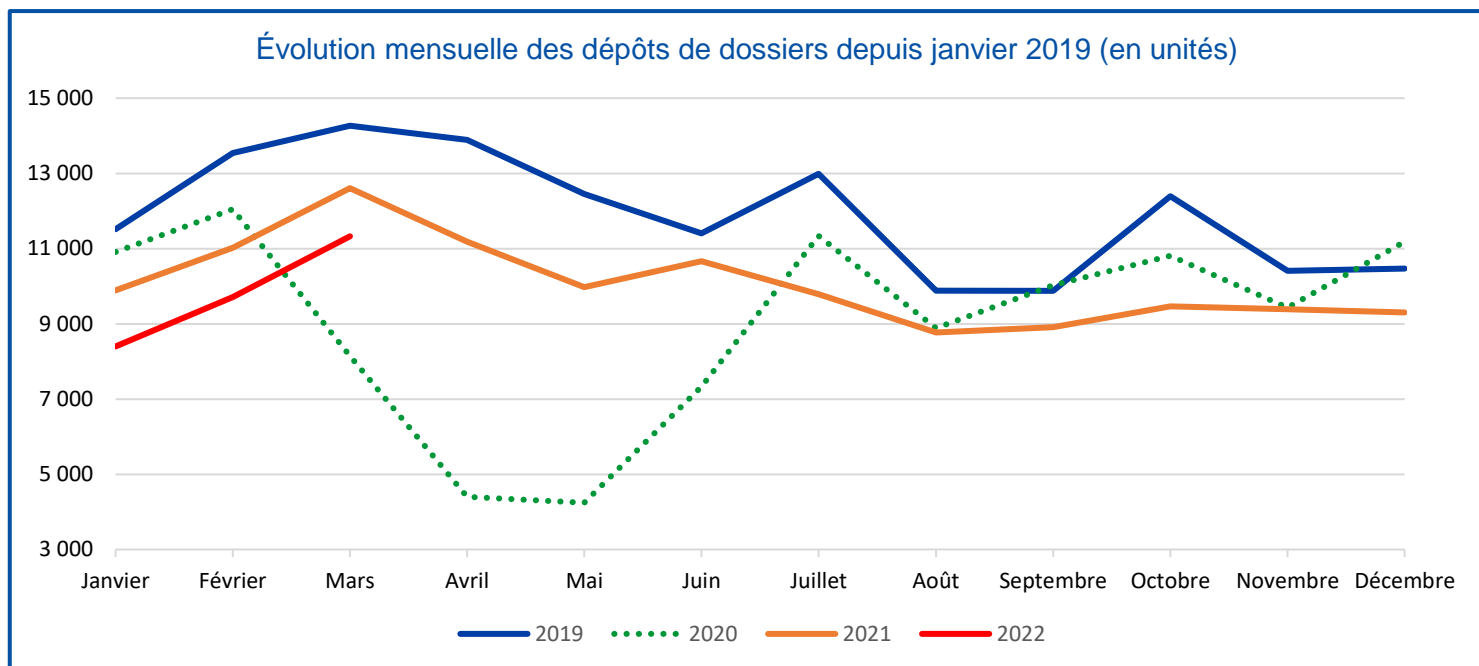
Dans le contexte économique perturbé par la crise sanitaire et par la guerre en Ukraine, la Banque de France restera particulièrement attentive à l'évolution de ces tendances au deuxième trimestre 2022.

ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

	Mars 2021	Mars 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin mars)	Cumul 2022* (à fin mars)	Évolution du cumul 2022/2021
Dossiers déposés	12 607	11 327	-10%	33 520	29 437	-12%

* Données provisoires



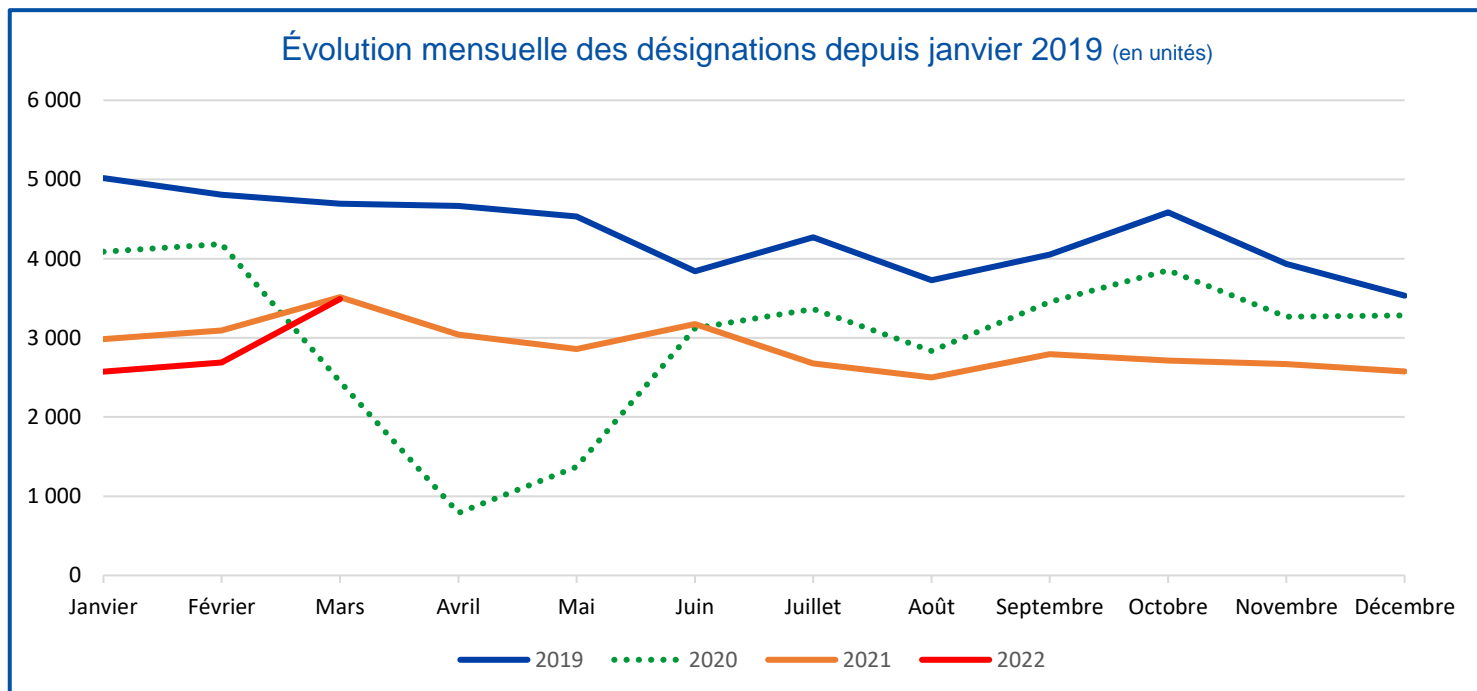
Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Mars 2021	Mars 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin mars)	Cumul 2022* (à fin mars)	Évolution du cumul 2022/2021
3 514	3 491	-1%	9 591	8 752	-9%

Évolution mensuelle des désignations depuis janvier 2019 (en unités)



3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultations

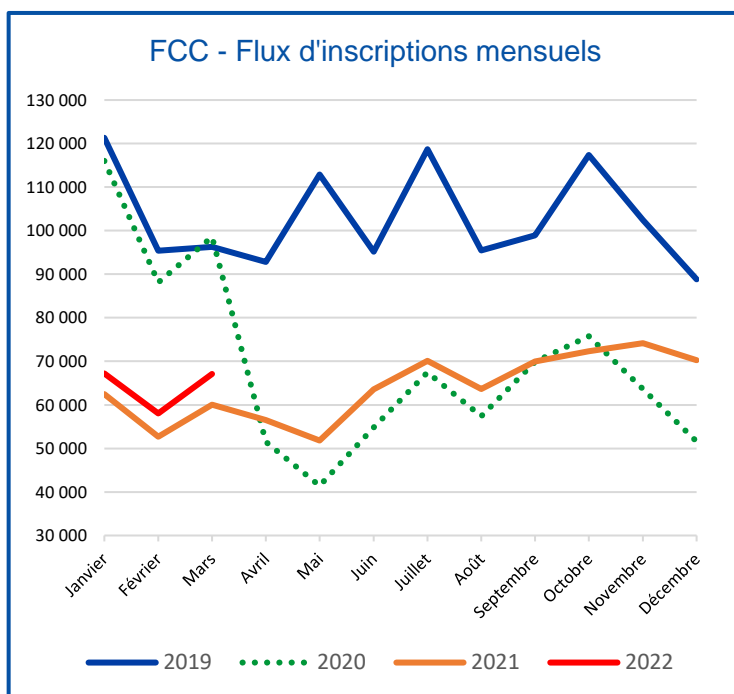
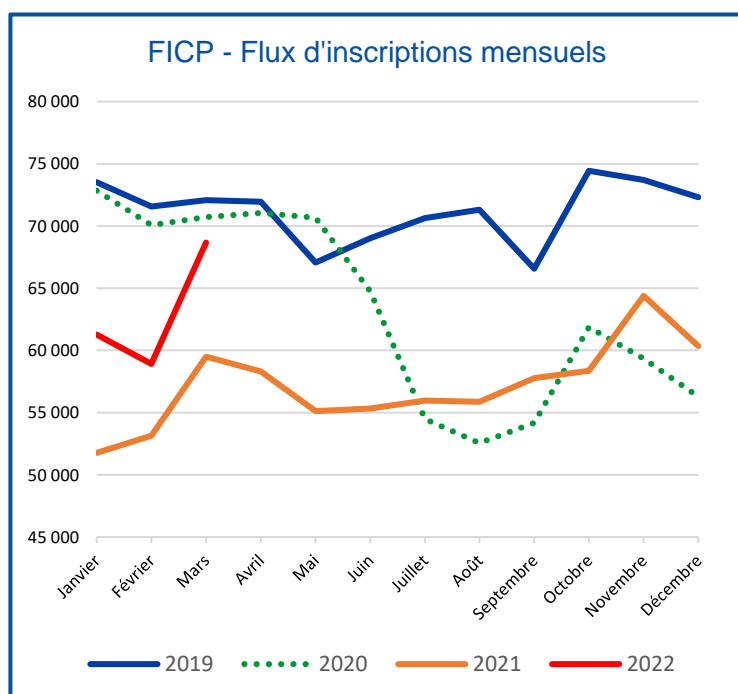
Le FCC et le FICP

Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

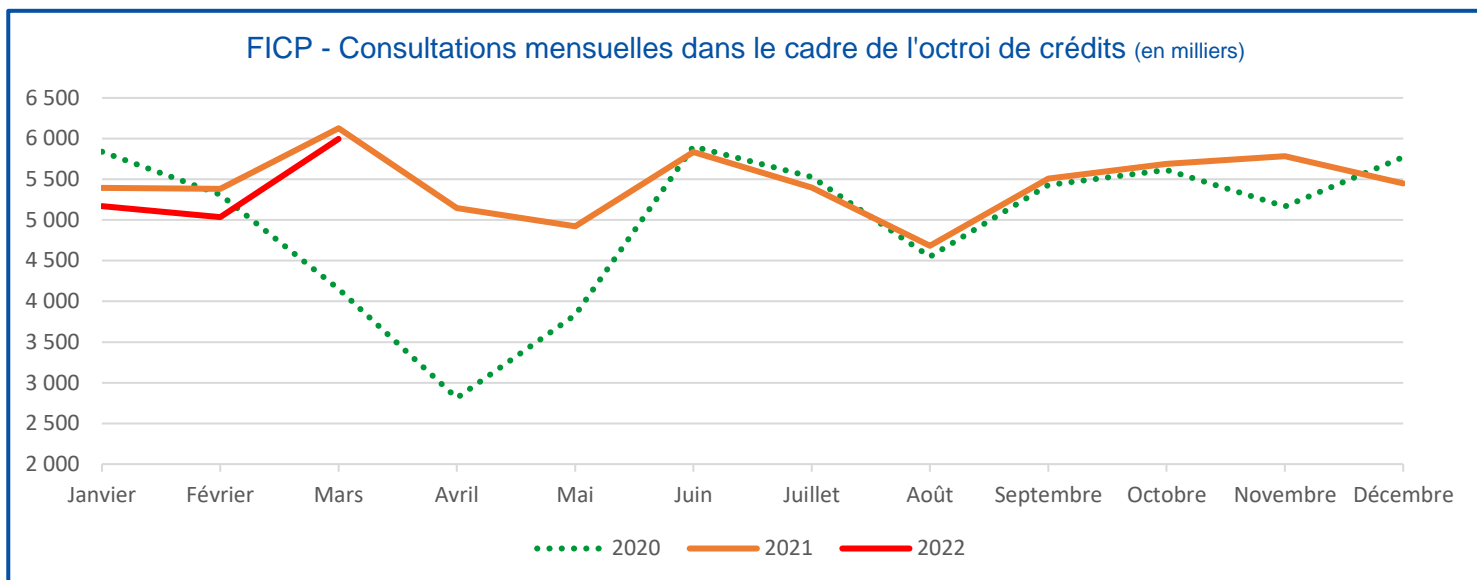
Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	Mars 2021	Mars 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin mars)	Cumul 2022* (à fin mars)	Évolution du cumul 2022/2021
Inscriptions au FICP dont incidents de paiement	59 506 47 659	68 666 58 002	15% 22%	164 412 129 872	188 864 161 609	15% 24%
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	60 033 51 356 8 484	67 104 59 555 8 012	12% 16% -6%	175 182 149 369 24 134	192 346 169 098 23 255	10% 13% -4%



Flux de consultations obligatoires dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

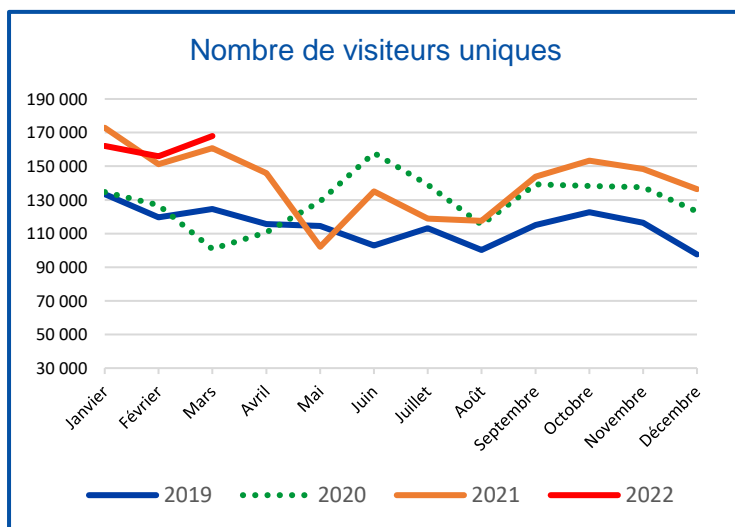
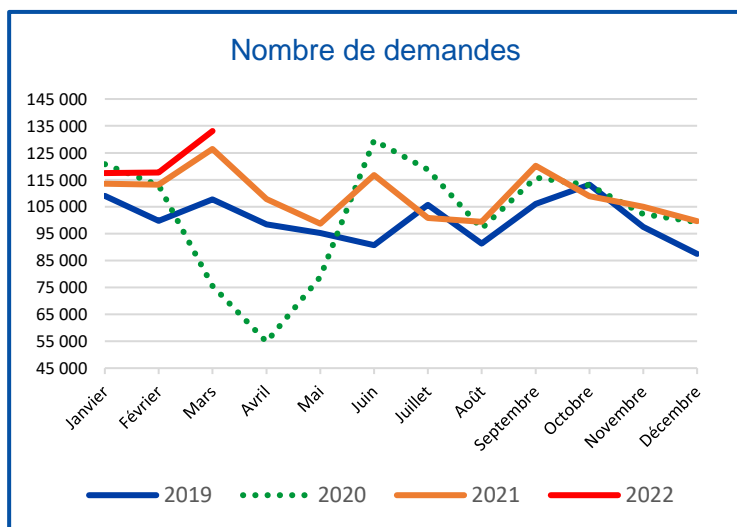
	Mars 2021	Mars 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin mars)	Cumul 2022* (à fin mars)	Évolution du cumul 2022/2021
Consultations du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	6 127 885	5 996 778	-2% -12%	16 904 2 300	16 202 1 987	-4% -14%



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

	Mars 2021	Mars 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin mars)	Cumul 2022* (à fin mars)	Évolution du cumul 2022/2021
Nombre de demandes (écrites, téléphoniques, visites physiques)	126 433	133 103	5%	353 127	368 226	4%
Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site www.banque-france.fr (somme cumulée des visiteurs uniques quotidiens)	160 763	167 987	4%	484 885	485 933	=



Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers considérés recevables par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en % des situations de surendettement recevables)

	T1 – 2021**	T2 – 2021**	T3 – 2021**	T4 – 2021**	T1 – 2022*	2020	2021
Dossiers recevables dont dossiers suivis par un travailleur social	28 893 48,0	30 093 48,4	27 300 50,2	26 682 48,6	25 328 47,1	105 184 47,8	112 968 48,6
Cause de surendettement							
Licenciement/chômage	24,1	23,5	22,1	21,3	21,4	23,2	22,8
Maladie/accident/invalidité	14,3	13,9	14,5	14,5	14,6	15,2	14,3
Séparation/divorce	14,4	14,3	13,9	14,3	13,7	15,1	14,2
Décès d'un membre de la cellule familiale	3,0	3,0	3,2	3,2	3,1	3,2	3,1
Baisse des ressources	22,8	23,1	22,8	23,1	23,1	22,5	22,9
Autres	21,4	22,3	23,6	23,6	24,1	20,9	22,7

Sources : Banque de France

* Données provisoires
** Les données 2021 ont été révisées en janvier 2022.

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021	T4 - 2021	T1 - 2022*	2020	2021
Répartition par sexe							
Hommes	46,8	46,5	46,1	46,0	46,1	46,2	46,3
Femmes	53,2	53,5	53,9	54,0	53,9	53,8	53,7
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	21,6	21,9	22,4	22,4	22,6	21,4	22,3
De 35 à 54 ans	48,9	49,3	47,7	47,6	47,7	49,2	48,5
55 ans et plus	29,6	28,8	29,9	29,9	29,8	29,4	29,1

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Situation au regard du logement

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021	T4 - 2021	T1 - 2022*	2020	2021
Locataires	74,2	76,0	75,1	74,7	75,0	74,4	75,0
Propriétaires et propriétaires accédants	10,8	9,8	9,9	10,2	9,7	11,4	10,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	15,1	14,3	15,0	15,1	15,3	14,2	14,8

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021	T4 - 2021	T1 - 2022*	2020	2021
Ressources (R) < seuil de pauvreté	55,0	54,5	53,4	51,8	51,7	54,3	53,6
Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian	37,4	37,8	39,1	39,6	39,4	38,0	38,5
R ≥ revenu médian	7,6	7,8	7,6	8,6	8,9	7,7	7,9

Sources : Banque de France

Notes : Le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation ; Pour un ménage d'une personne, le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont respectivement de 1 102 et 1 837 euros en 2021.

* Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables

(En % des situations de surendettement concernées par chaque catégorie de dettes)

	T1 - 2021	T2 - 2021	T3 - 2021	T4 - 2021	T1 - 2022*	2020	2021
Dettes immobilières	13,6	12,5	12,4	12,7	12,2	14,5	12,7
Dettes à la consommation	72,6	71,9	70,2	71,7	72,4	74,5	71,5
Dettes de charges courantes	78,2	78,0	78,2	77,0	76,9	78,2	77,8
Autres dettes	72,7	72,5	71,7	72,1	72,3	73,0	72,1

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.
Note de lecture : au 4^{ème} trimestre 2021, 12,7% des dossiers recevables comportent au moins une dette immobilière.

* Données provisoires

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Février 2022	Mars 2022*	Cumul de janvier à mars		2021
			2021	2022*	
Dossiers déposés	9 711	11 327	33 520	29 437	120 975
Dossiers recevables	7 775	9 770	28 635	25 328	112 190
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	9 067	10 832	32 067	29 661	130 094
Dossiers irrecevables (A)	4,7%	4,8%	4,3%	4,7%	4,5%
Mesures de rétablissement personnel (B)	37,9%	36,8%	40,2%	37,0%	39,7%
Mesures imposées suite RP sans LJ	37,7%	36,5%	39,9%	36,7%	39,4%
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Mesures de réaménagement des dettes (C)	50,8%	51,7%	49,2%	51,7%	49,4%
Plans conventionnels perennes	3,7%	3,0%	3,5%	3,4%	3,3%
Plans d'attente	4,5%	4,3%	4,7%	4,5%	4,6%
Mesures perennes	33,9%	35,6%	32,7%	34,9%	33,2%
Mesures d'attente	8,7%	8,9%	8,2%	8,9%	8,3%
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	6,5%	6,6%	6,4%	6,6%	6,4%
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 849	2 085	6 278	5 768	24 456

* Données provisoires

Source : Banque de France

En mars 2022, les commissions ont été saisies de 11 327 situations de surendettement et en ont traité 10 832 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

En 2021, 68 141 primodépôts ont été enregistrés, représentant 56,3 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

